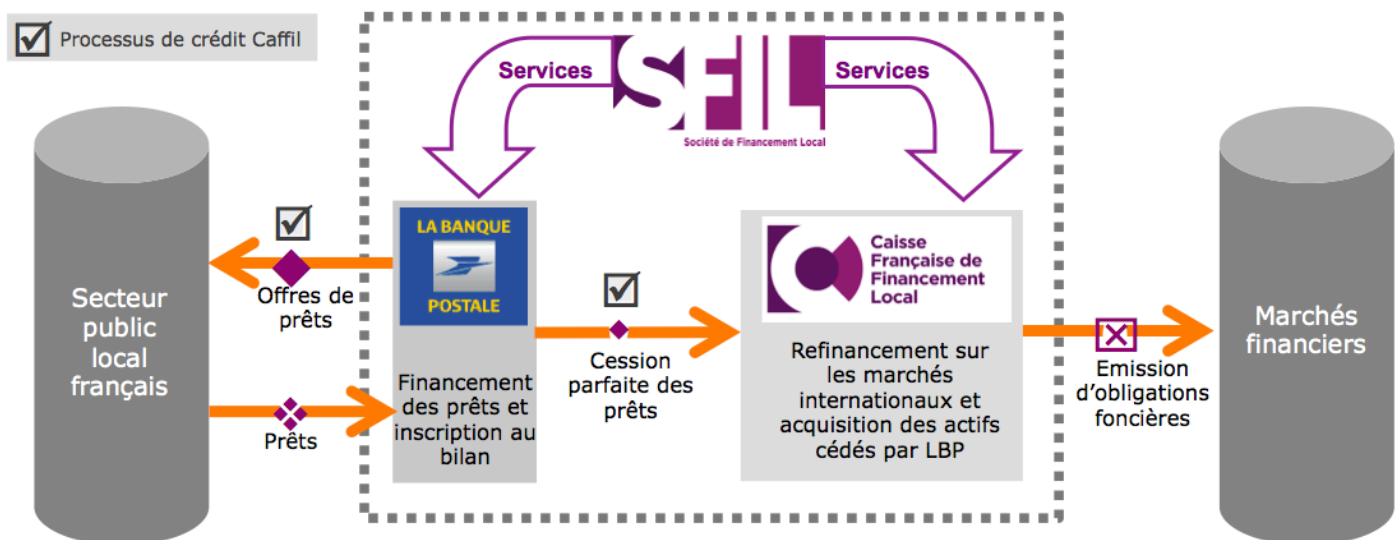


Une structure opérationnelle bien définie



- Activités strictement limitées au secteur public français
- Sfil agit comme prestataire de services auprès de LBP et Caffil
- Prêts originés par LBP au prix du marché, sans aucune subvention
- Prêts transférés en cession parfaite de LBP à Caffil, après approbation de crédit par Caffil
- Prêts refinancés par l'émission d'Obligations Foncières de Caffil
- Risque de crédit analysé par Caffil à l'origination puis, de nouveau, au transfert